



Villeneuve d'Ascq, le 11 mars 2013

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 04/03/2013 au 08/03/2013 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 04 mars 2013	Achats	5 030	0,863	4 341
Séance du 05 mars 2013	Achats	1 524	0,876	1 335
Séance du 06 mars 2013	Achats	5 564	0,890	4 952
Séance du 07 mars 2013	Achats	5 657	0,905	5 120
Séance du 08 mars 2013	Achats	-		-
Total		17 775	0,886	15 747